

COMMUNE DE BLESSAC

Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du vendredi 15 avril 2015

Etaient présents :

MM. BERNARD, CHEZEAUD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, MAGNAT, RIBOULET, SERRE.

MMES ARTETA, LABOURIER, PENAUD, PEREZ, VADIC.

Excusée ayant donné procuration :

Mme ARTETA

Excusé :

M. SERRE

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers.

Le conseil désigne ensuite Jean-Baptiste DUMONTANT comme secrétaire de séance.

Ce dernier fait lecture du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune remarque.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1-Vote des taux d'imposition des taxes communales 2015

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux en état soit 8,75 % pour la taxe d'habitation, 10,04 % pour la taxe foncière bâti et 50,63 % pour la taxe foncière non bâti.

Vote : Unanimité, 14 pour.

2-Budgets primitifs 2015.

M. DURAND passe ensuite à la présentation des budgets primitifs, discutés lors de la commission des finances.

En premier lieu, **le budget assainissement**. En section d'exploitation, Il s'équilibre à hauteur de 17 198 € en dépenses et recettes. En section d'investissement, il s'équilibre à 10 807 €.

Le Conseil Municipal a décidé pour le moment de surseoir au projet d'assainissement rue de la Place Franche et de retirer ses demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil départemental.

La municipalité est dans l'attente d'en savoir plus sur l'évolution des nouvelles compétences des communautés de communes, en cours de discussion au Parlement, notamment sur l'eau et l'assainissement.

En parallèle, le Conseil privilégie la finalisation de la rénovation de l'église pour laquelle la commune dispose de DETR, d'aide du conseil départemental et sollicite également une subvention exceptionnelle des parlementaires.

Vote : Unanimité, 14 pour.

En second lieu, **le budget communal**. En section de fonctionnement, il s'équilibre à 375 823 € et en section d'investissement à 381 606 €.

En section d'investissement, les principaux projets concernent : la 2^{ème} tranche de l'église de Blessac (restauration intérieure), le bitumage des allées du cimetière, la réfection de la façade de la mairie, le changement des grilles du monument aux morts, la pose de barrières de sécurité route de St Sulpice, d'un radar pédagogique dans le bourg, de barrière au stade, l'achat d'un lave linge et sèche linge pour l'école et d'un sécateur électrique.

Vote : Unanimité, 14 pour.

Enfin, **M. le Maire** profite de la séance pour fixer les tarifs de certains services communaux :

-Prix d'une concession au cimetière : 15 € le m2

Le Conseil Municipal décide d'étendre la vente des concessions à toutes personnes qui en ferait la demande.

-Tarif repas cantine : 2,35€ le repas

-Redevance assainissement : 0,62 € le m3

Vote : Unanimité, 14 pour.

3. Indemnité de conseil receveur municipal

Le Conseil Municipal décide d'accorder cette indemnité au taux de 100 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.